



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/KP/CMP/2006/10  
26 janvier 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION  
DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO**

**Rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant  
comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto,  
tenue à Nairobi du 6 au 17 novembre 2006**

**Première partie: Délibérations**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION ..... (Point 1 de l'ordre du jour)	1 – 2	6
II. QUESTIONS D'ORGANISATION..... (Point 2 de l'ordre du jour)	3 – 17	6
A. Adoption de l'ordre du jour.....	3 – 7	6
B. Élection au Bureau de membres de remplacement .....	8 – 9	8
C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires .....	10 – 12	9
D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	13	9
E. État de la ratification du Protocole de Kyoto .....	14	10
F. Participation .....	15 – 16	10
G. Documentation .....	17	10
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT .....	18 – 23	10
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique .....	18 – 20	10
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	21 – 23	10

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ..... (Point 4 de l'ordre du jour)	24 – 29	11
V. QUESTIONS RELATIVES AU MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE ..... (Point 5 de l'ordre du jour)	30 – 43	12
VI. RAPPORT DU COMITÉ DE SUPERVISION DE L'APPLICATION CONJOINTE..... (Point 6 de l'ordre du jour)	44 – 55	14
VII. RAPPORT DU COMITÉ DE CONTRÔLE DU RESPECT DES DISPOSITIONS ..... (Point 7 de l'ordre du jour)	56 – 69	16
VIII. AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE KYOTO INTÉRESSANT LA QUESTION DES PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS..... (Point 8 de l'ordre du jour)	70 – 71	17
IX. RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DU RELEVÉ INTERNATIONAL DES TRANSACTIONS MISES EN PLACE AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ..... (Point 9 de l'ordre du jour)	72 – 73	18
X. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION: SYNTHÈSE DES RAPPORTS METTANT EN ÉVIDENCE LES PROGRÈS ACCOMPLIS CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO ..... (Point 10 de l'ordre du jour)	74 – 75	18
XI. EXAMEN DU PROTOCOLE DE KYOTO EN APPLICATION DE SON ARTICLE 9..... (Point 11 de l'ordre du jour)	76 – 80	18
XII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ..... (Point 12 de l'ordre du jour)	81 – 82	19
XIII. FONDS POUR L'ADAPTATION ..... (Point 13 de l'ordre du jour)	83 – 84	19
XIV. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO ..... (Point 14 de l'ordre du jour)	85 – 86	19

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XV. QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE KYOTO..... (Point 15 de l'ordre du jour)	87 – 88	19
XVI. PROPOSITION DU BÉLARUS VISANT À MODIFIER L'ANNEXE B DU PROTOCOLE DE KYOTO..... (Point 16 de l'ordre du jour)	89 – 93	20
XVII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES ..... (Point 17 de l'ordre du jour)	94 – 97	20
A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005 .....	94 – 95	20
B. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.....	96 – 97	21
XVIII. AUTRES QUESTIONS RENVOYÉES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES À LA CONFÉRENCE DES PARTIES AGISSANT COMME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 18 de l'ordre du jour).....	98 – 102	21
XIX. RÉUNION DE HAUT NIVEAU ..... (Point 19 de l'ordre du jour)	103 – 115	22
A. Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.....	107	22
B. Déclaration du Président du Kenya.....	108 – 109	23
C. Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement .....	110	23
D. Déclaration du Secrétaire exécutif .....	111 – 113	23
E. Déclarations des ministres et autres chefs de délégations.....	114	24
F. Autres déclarations.....	115	24
XX. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS ..... (Point 20 de l'ordre du jour)	116 – 118	24
A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies.....	116	24
B. Déclarations des organisations intergouvernementales.....	117	25
C. Déclarations des organisations non gouvernementales.....	118	25

**TABLE DES MATIÈRES (suite)**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XXI. QUESTIONS DIVERSES .....	119 – 137	25
(Point 21 de l'ordre du jour)		
A. Rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités d'approbation des engagements volontaires .....	119 – 136	25
B. Autres questions .....	137	28
XXII. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION .....	138 – 141	28
(Point 22 de l'ordre du jour)		
A. Adoption du rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto .....	138	28
B. Remerciements au pays hôte .....	139	28
C. Clôture de la session .....	140 – 141	28

Annexes

I. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ....	29
II. Parties au Protocole de Kyoto, États dotés du statut d'observateur et organismes des Nations Unies qui ont participé à la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto .....	32
III. Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à la Réunion de haut niveau au titre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et du point 19 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto .....	35
IV. Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention, pour la période 2007-2011 .....	43
V. Documents dont la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto sera saisie à sa deuxième session .....	44

**Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant  
comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
à sa deuxième session**

*Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport est publiée dans un additif  
(FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1)*

**Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant  
comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1**

*Décision*

- 1/CMP.2 Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre
- 2/CMP.2 Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 3/CMP.2 Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto
- 4/CMP.2 Comité de contrôle du respect des dispositions
- 5/CMP.2 Fonds pour l'adaptation
- 6/CMP.2 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- 7/CMP.2 Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9
- 8/CMP.2 Gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto: Italie
- 9/CMP.2 Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto
- 10/CMP.2 Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto
- 11/CMP.2 Questions administratives, financières et institutionnelles

*Résolution*

- 1/CMP.2 Expression de gratitude au Gouvernement kényan et aux habitants de Nairobi

## **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP), convoquée par le secrétariat en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto<sup>1</sup>, a été ouverte à l'Office des Nations Unis à Nairobi (Kenya) le 6 novembre 2006 par M. Kivutha Kibwana, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya et Président de la COP/MOP à sa deuxième session.
2. À la même séance, des déclarations d'ordre général ont été faites par les représentants du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Pakistan, de la Finlande (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)<sup>2</sup>, de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés).

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. Pour l'examen de ce point, à sa 1<sup>re</sup> séance<sup>3</sup>, le 6 novembre, la COP/MOP était saisie de l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2006/1). Cet ordre du jour avait été élaboré en accord avec le Président de la COP/MOP à sa première session, en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau, ainsi que des demandes des Parties.
4. Notant que certaines Parties avaient exprimé des préoccupations concernant l'ordre du jour provisoire, le Président a informé les représentants qu'il avait tenu des consultations sur cette question mais qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'ordre du jour tel que proposé. Il a donc proposé de poursuivre sur la base de l'ordre du jour provisoire, en excluant le point 17 (Rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités d'approbation des engagements volontaires). Il a invité M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) à continuer de lui prêter assistance à ce sujet et à rencontrer les Parties intéressées dans le but d'adopter l'ordre du jour à la séance suivante.
5. Après des consultations sur cette question, le Président, à la 2<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, a proposé que le point 17 soit examiné en tant que subdivision du point de l'ordre du jour proposé intitulé «Questions diverses».

---

<sup>1</sup> La COP/MOP a tenu sa session parallèlement à la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention (COP). Les délibérations de la COP font l'objet d'un rapport distinct (FCCC/CP/2006/5 et Add.1) dans lequel figurent également les allocutions de bienvenue prononcées à l'ouverture de la COP. Les éléments communs tels que les délibérations des réunions communes lors du débat de haut niveau figurent dans les deux rapports.

<sup>2</sup> Les pays ci-après se sont alignés sur cette déclaration ainsi que sur toutes les déclarations suivantes faites par la Finlande au nom de la Communauté européenne et de ses États membres: Bulgarie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie.

<sup>3</sup> Les séances de la COP/MOP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

6. Le Président, sur proposition du représentant d'une Partie, a aussi proposé d'inscrire à l'ordre du jour le point supplémentaire 2 e), intitulé «État de la ratification du Protocole de Kyoto».

7. La COP/MOP, sur proposition du Président, a adopté l'ordre du jour de sa deuxième session, comme suit:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
  - c) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - e) État de la ratification du Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
6. Rapport du Comité de supervision de l'application conjointe.
7. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
8. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
9. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
10. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
11. Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9.
12. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
13. Fonds pour l'adaptation.
14. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.

15. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
16. Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto.
17. Questions administratives, financières et institutionnelles:
  - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007;
  - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
18. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
19. Réunion de haut niveau.
20. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
21. Questions diverses:
  - a) Rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités d'approbation des engagements volontaires;
  - b) Autres questions.
22. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
  - b) Clôture de la session.

**B. Élection au Bureau de membres de remplacement**  
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a rappelé le paragraphe 3 de l'article 13 et le paragraphe 3 de l'article 15 du Protocole de Kyoto, qui disposent que, pour les questions relatives au Protocole, tout membre du Bureau de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas Partie au Protocole est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci. Notant que l'élection du Bureau de la Conférence des Parties à sa douzième session n'était pas encore terminée, le Président a dit que cette question serait examinée lors d'une séance ultérieure.

9. À la 7<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la Conférence des Parties a élu les membres du Bureau de sa douzième session. Il n'a pas été nécessaire d'élire de remplaçant et la COP/MOP ne s'est pas saisie à nouveau de cette question.



**C. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**  
(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 novembre, le Président a fait référence aux annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2006/1. Il a noté que les organes subsidiaires seraient convoqués afin d'élaborer des projets de décisions et de conclusions qui seraient soumis à la COP/MOP.

11. Sur proposition du Président, la COP/MOP a décidé de renvoyer les questions ci-après aux organes subsidiaires pour examen et présentation de projets de décisions ou de conclusions:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 8 Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions
- Point 9 Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto
- Point 10 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 12 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 13 Fonds pour l'adaptation
- Point 14 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 17 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005
- Point 17 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007
- Point 17 c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 15 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.

12. La COP/MOP a décidé de poursuivre ses travaux sur la base de la proposition faite par le Président.

**D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs**  
(Point 2 d) de l'ordre du jour)

13. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a rappelé que la COP/MOP avait adopté la décision 36/CMP.1 aux termes de laquelle les pouvoirs émanant des Parties au Protocole de Kyoto seraient valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la Conférence des Parties et de la COP/MOP et un seul rapport sur la vérification des pouvoirs serait présenté pour approbation, conformément à la pratique établie, par le Bureau de la Conférence des Parties, à la Conférence des Parties et à la COP/MOP. À la même séance, la COP/MOP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session énumérées dans le document FCCC/CP/2006/4-FCCC/KP/CMP/2006/8.

### **E. État de la ratification du Protocole de Kyoto**

(Point 2 e) de l'ordre du jour

14. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a signalé que la Sierra Leone et le Liban avaient récemment déposé leurs instruments d'adhésion au Protocole de Kyoto, ce qui allait porter à 168 le nombre total de Parties au Protocole de Kyoto.

### **F. Participation**

15. La deuxième session de la COP/MOP et les sessions des organes subsidiaires qui se sont tenues parallèlement ont réuni les représentants de 160 Parties au Protocole de Kyoto, ainsi que des États dotés du statut d'observateur, des représentants d'organismes et de programmes des Nations Unies, de secrétariats de conventions, d'institutions spécialisées et d'agences et organisations apparentées du système des Nations Unies. On en trouvera la liste complète à l'annexe II.

16. Conformément à la décision 36/CMP.1, la décision de la Conférence des Parties relative à l'admission d'organisations dotées du statut d'observateur devait s'appliquer également à la COP/MOP. On trouvera dans le document FCCC/CP/2006/INF.1 et Corr.1 la liste des organisations dotées du statut d'observateur.

### **G. Documentation**

17. Les documents dont la COP/MOP était saisie à sa deuxième session sont énumérés à l'annexe V.

## **III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour

18. La COP/MOP était saisie du rapport de la vingt-quatrième session du SBSTA, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006 (FCCC/SBSTA/2006/5 et Add.1).

19. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président du SBSTA, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago), a présenté le projet de rapport de la vingt-cinquième session du SBSTA<sup>4</sup> et a rendu compte oralement des résultats qui concernent la COP/MOP. À ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, le SBSTA avait recommandé à la COP/MOP d'adopter un projet de décision et des projets de conclusions.

20. À la même séance, sur proposition du Président, la COP/MOP a pris note du rapport oral du Président du SBSTA, du rapport de la vingt-quatrième session du SBSTA et du projet de rapport de la vingt-cinquième session.

### **B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour

21. La COP/MOP était saisie du rapport de la vingt-quatrième session du SBI, qui s'est tenue à Bonn du 18 au 25 mai 2006 (FCCC/SBI/2006/11).

---

<sup>4</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.18.

22. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président du SBI, M. Thomas Becker (Danemark), a présenté le projet de rapport de la vingt-cinquième session du SBI<sup>5</sup> et a rendu compte oralement des résultats qui intéressent la COP/MOP. À ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, le SBI avait recommandé à la COP/MOP d'adopter quatre projets de décision.

23. À la même séance, sur proposition du Président, la COP/MOP a pris note du rapport oral du Président du SBI, du rapport de la vingt-quatrième session du SBI et du projet de rapport de la vingt-cinquième session.

#### **IV. Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto** (Point 4 de l'ordre du jour)

24. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a invité le Président du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG), M. Michael Zammit Cutajar (Malte), à rendre compte des travaux des première et deuxième sessions du Groupe de travail.

25. Le Président du Groupe de travail a déclaré qu'à sa première session, celui-ci avait réalisé un tour d'horizon des travaux à entreprendre et s'était entendu pour travailler avec diligence afin de les mener à bien. Prenant appui sur ces conclusions, le Groupe de travail avait été en mesure, à sa deuxième session, de convenir d'un programme de travail qui lui permettrait de mener son mandat à bonne fin. Pour le Président du Groupe, il s'agissait d'un programme substantiel et de grande ampleur, qui déboucherait au terme d'une série d'analyses, à l'examen de valeurs chiffrées. Bien que ce soient les Parties qui en sont l'élément moteur, le programme de travail pouvait tirer profit de contributions d'experts, notamment des résultats de la quatrième évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il serait revu constamment et poursuivi à la faveur d'un nombre suffisant de séances pour que les tâches à accomplir soient menées à bien sans qu'il y ait d'intervalle. En 2007, le Groupe de travail espère se réunir à trois reprises.

26. Rappelant les conclusions que le Groupe de travail avait adoptées à sa deuxième session, le Président a signalé que les Parties étudiaient les signaux politiques qu'il pourrait adresser au monde et en a retenu deux. Tout d'abord, les travaux du Groupe devraient montrer que les Parties visées à l'annexe I du Protocole de Kyoto étaient sur la bonne voie pour maintenir leurs émissions globales à la baisse au-delà de 2012, et demeurer ainsi à l'avant-garde des efforts d'atténuation. C'était là un message important qu'il fallait porter à la connaissance de tous ceux qui étaient menacés par les changements climatiques. C'était également, pour les agents économiques, une indication de la pérennité du marché international du carbone. En second lieu, le Groupe de travail cherchait à orienter ses travaux en s'inspirant d'une vision commune du défi que représente l'objectif ultime de la Convention. Dans ce contexte, il a noté qu'il ressortait des scénarios présentés dans la troisième évaluation du GIEC que les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> devaient être ramenées bien en dessous de la moitié de leurs niveaux de 2000 pour que leurs concentrations dans l'atmosphère se stabilisent. Cela constituait un paramètre à prendre en compte pour déterminer le niveau d'ambition concernant les nouvelles réductions des émissions par les Parties visées à l'annexe I.

27. Le Président a présenté à la COP/MOP le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa première session<sup>6</sup>, le projet de rapport du Groupe de travail sur sa deuxième session<sup>7</sup>, ainsi que les

---

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2006/L.19.

<sup>6</sup> FCCC/KP/AWG/2006/2.

conclusions adoptées par le Groupe de travail au cours de cette deuxième session<sup>8</sup> et le rapport du Vice-Président sur l'atelier organisé pendant la session.

28. À la même séance, sur proposition du Président, la COP/MOP a pris note du rapport oral du Président du Groupe de travail. Le Président a félicité les Parties des progrès accomplis jusqu'alors et leur a souhaité de parvenir à un résultat mutuellement satisfaisant et digne d'éloges au regard de l'environnement. Il a également remercié le Président du Groupe de travail et le Vice-Président, M. Luis Figueiredo Machado, d'avoir ouvert la voie pour projeter l'action du Groupe de travail dans le futur.

29. À la même séance, le Président a rappelé que le Groupe de travail avait invité la COP/MOP à élire les membres de son bureau. Sur proposition du Président, la COP/MOP a élu le Bureau du Groupe de travail spécial:

Président	M. Leon Charles (Grenade)	Alliance des petits États insulaires
Vice-Président	M <sup>me</sup> Outi Berghäll (Finlande)	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
Rapporteur	M. Ephraim Mwepya Shitima (Zambie)	Afrique

## V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

30. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2006/3, FCCC/KP/CMP/2006/4 et Corr.1 et Add.1 (première et deuxième parties), FCCC/KP/CMP/2006/MISC.1 et FCCC/KP/CMP/2006/MISC.2.

31. Dans son introduction, le Président a rappelé que le Mécanisme pour un développement propre (MDP) était un mécanisme unique de collaboration mondiale qui visait à atténuer les changements climatiques tout en encourageant un développement durable dans les pays en développement qui accueilleraient des projets au titre du MDP. Il était important pour les Parties de se concentrer sur la nécessité de veiller à ce que le MDP continue de donner de bons résultats et que tous les pays en partagent les bénéfices en matière de développement durable. Les Parties devaient s'attaquer aux obstacles auxquels étaient confrontés les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, pour bien participer au MDP.

32. Le Président du Conseil exécutif du MDP, M. José Domingos Gonzalez Miguez, a présenté à la COP/MOP le rapport annuel du Conseil exécutif, figurant dans les documents FCCC/KP/CMP/2006/4 et Corr.1 et Add.1 (première et deuxième parties), qui couvrait les activités pour la période allant de fin novembre 2005 au 1<sup>er</sup> novembre 2006.

33. Le Président a dit que ces 12 mois avaient été fructueux pour le MDP, qui avait enregistré une croissance exponentielle avec un nombre de demandes d'enregistrement et de délivrance dépassant de plus de 62 % celui qui avait été prévu dans le plan de gestion du MDP pour 2006. Il a souligné, notamment, les progrès accomplis sur les questions ci-après, identifiées par la COP/MOP à sa première session.

---

<sup>7</sup> FCCC/KP/AWG/2006/L.3.

<sup>8</sup> FCCC/KP/AWG/2006/L.4.

34. Concernant les méthodes du MDP, le Conseil avait adressé une recommandation à la COP/MOP sur le piégeage et le stockage de dioxyde de carbone en tant qu'activités de projet au titre du MDP et mis au point un «Outil combiné pour la démonstration de l'additionnalité et la sélection d'un scénario de base». Concernant la répartition régionale et sous-régionale des activités de projet au titre du MDP, il avait, sur la base de contributions des Parties et du public, adressé une recommandation à la COP/MOP.

35. Le Forum des autorités nationales désignées avait été constitué et ses réunions contribuaient utilement à un échange de vues avec le Conseil; celui-ci avait donc prévu des crédits dans le plan de gestion du MDP pour l'exercice 2007-2008 pour deux réunions supplémentaires.

36. Le Conseil avait également étayé son rôle exécutif en créant des structures d'appui lui permettant d'obtenir des avis et en renforçant le rôle du secrétariat. Sur la base de l'expérience acquise, il avait modifié son plan de gestion pour qu'un soutien adéquat soit assuré de façon systématique l'an prochain. Un renforcement de la capacité du secrétariat d'élaborer des projets de recommandation et de décision était nécessaire compte tenu du doublement escompté des demandes à traiter et de l'accroissement des interactions avec des participants aux projets. Des dispositions avaient été prises dans le plan de gestion du MDP pour 2007-2008, dont une première version avait été adoptée par le Conseil, sur la base d'une proposition du Secrétaire exécutif et après détermination des besoins par le Conseil.

37. Conformément aux pouvoirs délégués au Conseil par la COP/MOP à sa première session, l'exécution du plan de gestion du MDP pour l'exercice 2007-2008, publié en tant qu'additif au rapport du Conseil, avait déjà été engagée de façon que le personnel additionnel nécessaire soit en poste aussitôt que possible. Le Président a souligné que cela était indispensable pour que le Conseil puisse faire face à l'évolution de la charge de travail et optimiser les modalités de soutien. Les mesures prises pour exécuter le plan de gestion du MDP pour l'exercice 2007-2008 étaient conformes à la conception qu'avait le Conseil de son rôle tel qu'il ressortait du plan de gestion du MDP, lequel mettait en avant les fonctions de supervision et de décision.

38. Le Président a conclu en remerciant ses prédécesseurs et le Conseil, les participants aux projets, les autorités nationales désignées, les entités opérationnelles désignées et autres acteurs de leur soutien continu et de leurs observations constructives concernant le fonctionnement du MDP; il a également remercié les membres actuels du Conseil, en particulier le Vice-Président et les membres qui avaient fait office de président et vice-président de groupes d'étude et groupes de travail, de leur soutien et de leurs importantes contributions aux réalisations du Conseil au cours de la période considérée.

39. À la suite du rapport du Président du Conseil, des déclarations ont été faites par les représentants de 35 Parties, dont des représentants parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe africain, d'un groupe de pays latino-américains, et des pays les moins avancés. Des déclarations ont également été faites par un État et une organisation ayant l'un et l'autre qualité d'observateur au nom d'organisations non gouvernementales représentant les milieux professionnels et industriels.

40. Le Président a déclaré que, pour prendre acte du travail accompli et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la COP/MOP adopte à sa deuxième session une décision. Sur sa proposition, la COP/MOP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M<sup>me</sup> Christiana Figueres Olsen (Costa Rica) et M. Georg Børsting (Norvège), afin d'achever l'examen de la question.

41. Le Président a également rappelé aux Parties que la COP/MOP aurait à élire à la session en cours plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP. M. Mark Berman (Canada) engagerait des consultations sur la question.

42. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a signalé que le groupe de contact avait établi un projet de décision. À la même séance, sur proposition du Président<sup>9</sup>, la COP/MOP a adopté la décision 1/CMP.2 intitulée «Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

43. À la même séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations entreprises par M. Mark Berman au sujet des élections au Conseil exécutif du MDP. Sur proposition du Président, la COP/MOP a élu les membres et membres suppléants ci-après au Conseil exécutif du MDP:

<b>Membres</b>	<b>Membres suppléants</b>	
M. Samuel Adejuwon	M. Kamel Djemouai	Afrique
M. Rajesh Kumar Sethi	M <sup>me</sup> Liana Bratasida	Asie
M <sup>me</sup> Ulrika Raab	M <sup>me</sup> María José Sanz	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
M <sup>me</sup> Christiana Figueres Olsen	M. José Domingos Gonzales Miguez	Amérique latine et Caraïbes
M. Akihiro Kuroki	M <sup>me</sup> Jeanne-Marie Huddleston	Parties visées à l'annexe I

## **VI. Rapport du Comité de supervision de l'application conjointe**

(Point 6 de l'ordre du jour)

44. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, la COP/MOP a examiné les documents FCCC/KP/CMP/2006/5 et Add.1.

45. Le Président a rappelé que l'application conjointe en vertu de l'article 6 du Protocole de Kyoto prévoyait la possibilité pour des Parties visées à l'annexe I d'entreprendre des projets dans d'autres Parties visées à l'annexe I pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou renforcer leur absorption par les puits et qu'elle créait ainsi des unités de réduction des émissions (URE). Ces URE pouvaient être utilisées par les Parties visées à l'annexe I pour réaliser leurs objectifs en matière d'émissions au titre du Protocole. Évoquant la décision 10/CMP.1, qui avait institué le Comité de supervision de l'application conjointe, le Président a dit que la COP/MOP, à sa deuxième session, examinerait pour la première fois un rapport du Comité de supervision sur ses activités.

46. La Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, M<sup>me</sup> Daniela Stoycheva, a présenté le rapport du Comité à la COP/MOP, qui couvrait la période allant du 7 décembre 2005 au 1<sup>er</sup> novembre 2006.

47. La Présidente s'est déclarée satisfaite de ce qu'en moins d'une année, le Comité de supervision ait réussi à mener à bien son ambitieux programme de travail pour 2006, avec notamment le lancement, le 26 octobre, de la procédure de vérification de l'application conjointe (procédure dite de la deuxième filière de l'application conjointe). En moins de deux semaines d'activité, quatre descriptifs de projet avaient été soumis au secrétariat pour publication. En outre, le Comité de supervision avait entrepris en 2006 un certain nombre de tâches importantes, dont l'élaboration de son programme de travail pour l'exercice biennal, de son plan de gestion et de son budget, du règlement intérieur, et d'un barème de redevances approprié pour couvrir les coûts administratifs de son travail. Il avait également constitué un groupe de l'agrément, qui avait mis au point les procédures et les formulaires nécessaires pour que le processus d'agrément puisse démarrer officiellement le 15 novembre 2006. Au moment du rapport oral

---

<sup>9</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.8

du Président, 13 communications concernant une éventuelle demande d'agrément avaient été reçues, dont trois demandes en bonne et due forme.

48. Suivant les instructions de la COP/MOP, le Comité de supervision avait coopéré avec le Conseil exécutif du MDP et s'était inspiré, chaque fois que possible, de l'expérience de celui-ci. En particulier, concernant les travaux nécessaires à la mise en place des éléments opérationnels de l'application conjointe, il avait beaucoup profité de l'expérience fournie par le processus du MDP et continuerait de s'en inspirer, le cas échéant.

49. M<sup>me</sup> Stoycheva a souligné qu'au moment de la présentation de son rapport, 13 Parties visées à l'annexe I avaient fourni des informations au secrétariat sur leurs points de contact nationaux pour l'application conjointe, dont huit avaient également fourni des informations sur leurs lignes directrices et procédures nationales pour l'agrément de projets relatifs à l'application conjointe. Étant donné que c'était une condition de participation à l'application conjointe, la Présidente a invité les Parties intéressées qui ne l'avaient pas encore fait à fournir l'information voulue au secrétariat.

50. Évoquant les défis futurs, la Présidente a dit que le Comité de supervision s'attendait à une importante charge de travail concernant l'agrément des entités indépendantes et l'évaluation et l'examen des décisions soumises par des entités indépendantes agréées. Le Comité de supervision devrait également définir de quelle façon il pourrait interagir plus étroitement avec les entités indépendantes agréées ou candidates et les points de contact nationaux des Parties exécutant des projets relatifs à l'application conjointe.

51. La Présidente a remercié les Parties qui avaient contribué au financement des activités du Comité de supervision. Dans le même temps, le Comité était confronté à un déficit de ressources financières de plus de 2 millions de dollars É.-U. pour l'exercice biennal 2006-2007. Pour que le Comité puisse continuer de s'acquitter de ses fonctions, il était impératif qu'il dispose de ressources stables et prévisibles. Étant donné qu'il ne pourrait être financièrement autonome qu'en 2009, au plus tôt, le Comité demandait donc que la COP/MOP examine attentivement sa situation financière et prenne des mesures appropriées.

52. En conclusion, la Présidente a remercié tous les participants à des projets, les acteurs et les Parties qui soutenaient l'application conjointe, ainsi que les membres et membres suppléants du Comité de supervision, en particulier le Coprésident, qui avaient beaucoup contribué au succès du Comité. Elle a également remercié le secrétariat de ses efforts et de son soutien au cours de l'année écoulée et s'est déclarée convaincue que, grâce aux travaux du Comité de supervision, l'application conjointe réaliserait bientôt tout son potentiel.

53. À la suite de l'intervention de la Présidente du Comité de supervision de l'application conjointe, des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont l'un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

54. Le Président a déclaré que pour prendre acte des travaux accomplis et indiquer dans quel sens poursuivre l'action engagée, il conviendrait que la COP/MOP adopte à sa deuxième session une décision. Sur sa proposition, la COP/MOP a décidé de constituer un groupe de contact sur ce point de l'ordre du jour, coprésidé par M. Johan Nylander (Suède) et M. William Agyemang-Bonsu (Ghana), afin d'achever l'examen de la question avant l'ouverture de la réunion de haut niveau le 15 novembre.

55. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a signalé que le groupe de contact avait établi deux projets de décision. Sur proposition du Président<sup>10</sup>, la COP/MOP a adopté la décision 2/CMP.2 intitulée

---

<sup>10</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.3.

«Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1). Sur proposition du Président<sup>11</sup>, elle a également adopté la décision 3/CMP.2 intitulée «Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

## **VII. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions**

(Point 7 de l'ordre du jour)

56. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2006/6.
57. Dans son introduction, le Président a rappelé que le mécanisme relatif au respect des dispositions du Protocole de Kyoto visait à renforcer l'intégrité environnementale du Protocole et la crédibilité du marché du carbone. Un mécanisme vigoureux et efficace était donc essentiel à une bonne application du Protocole.
58. Le Président a en outre rappelé que la COP/MOP, à sa première session, avait adopté la décision 27/CMP.1 et son annexe contenant les procédures et les mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. En vertu de l'alinéa *a* du paragraphe 2 de la section III de ces procédures et mécanismes, la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions devait rendre compte des activités du Comité à chaque session ordinaire de la COP/MOP. Le Comité était désormais pleinement opérationnel, et les délégations étaient saisies de son premier rapport portant sur les activités réalisées depuis la première réunion du Comité.
59. Le Président a invité le Coprésident du Comité de contrôle et le Président de sa chambre de la facilitation, M. Hironori Hamanaka, à présenter le rapport. En l'absence de M. Raúl Estrada Oyuela, Coprésident du Comité de contrôle et Président de la chambre de l'exécution, M. Hamanaka a présenté le rapport du Comité de contrôle à la COP/MOP pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars à début septembre 2006.
60. M. Hamanaka a présenté le règlement intérieur augmenté approuvé par le Comité pour adoption par la COP/MOP, en soulignant que l'adoption par la COP/MOP de ce règlement intérieur renforcerait la crédibilité du mécanisme de contrôle et contribuerait à son bon fonctionnement.
61. Concernant les questions financières, il a expliqué la demande adressée par le Comité à la COP/MOP pour qu'elle invite les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pour l'exercice biennal 2006-2007, à l'appui des travaux du Comité de contrôle. Le Comité n'avait ménagé aucun effort pour utiliser de façon aussi efficace que possible les ressources qui lui avaient été allouées par la COP/MOP, mais les fonds qui lui restaient ne suffiraient pas pour absorber une charge de travail qui devrait s'intensifier. Cela était dû en grande partie au fait que les contributions versées jusqu'ici avaient été moins nombreuses qu'escomptées. Le Président a également attiré l'attention de la COP/MOP sur la proposition du Comité concernant les modalités de financement des frais de voyage et autres pour la participation de tous les membres et membres suppléants aux réunions du Comité.
62. M. Hamanaka a souligné les enseignements tirés par le Comité des premières délibérations de sa chambre de la facilitation, dont la difficulté d'obtenir la majorité des trois quarts requise à l'annexe de la décision 27/CMP.1 et l'importance d'obtenir un quorum pour les délibérations du Comité. Les délibérations du Comité avaient également permis à la chambre d'expérimenter d'éventuelles modalités de vote électronique.

---

<sup>11</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.4, tel que modifié.



63. Dressant le bilan de l'année écoulée dans la perspective des travaux futurs, M. Hamanaka a souligné l'intérêt de renforcer la compréhension, par les points de contact nationaux, de la complexité des procédures et des mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole et du règlement intérieur, ainsi que des incidences de ces dispositions.
64. En conclusion, M. Hamanaka a remercié les membres et les membres suppléants du Comité de leurs efforts et de leur dévouement, ainsi que le secrétariat de son précieux appui au fonctionnement du Comité.
65. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants de deux Parties, dont l'un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.
66. Le Président a dit qu'il conviendrait que la COP/MOP adopte une décision sur ce point de l'ordre du jour. Sur sa proposition, la COP/MOP a décidé d'inviter M. Denis Langlois (Canada) et M. Eric Mugurusi (République-Unie de Tanzanie) à engager des consultations informelles sur la question, en vue d'en conclure l'examen avant l'ouverture de la réunion de haut niveau le 15 novembre.
67. Le Président a également rappelé aux Parties qu'un membre du Comité de contrôle originaire du groupe régional de l'Europe orientale et un membre des petits États insulaires en développement devaient être élus par la COP/MOP à la session en cours pour occuper les postes vacants à la chambre de la facilitation. Ces membres seraient élus pour le reste du mandat des membres qu'ils remplaçaient, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2007. M. Berman engagerait des consultations sur la question.
68. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a signalé que les consultations informelles avaient débouché sur un projet de décision. À la même séance, sur proposition du Président<sup>12</sup>, la COP/MOP a adopté la décision 4/CMP.2 intitulée «Comité de contrôle du respect des dispositions» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).
69. À la même séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations engagées par M. Berman au sujet des élections des remplaçants à la chambre de la facilitation du Comité de contrôle du respect des dispositions. Sur proposition du Président, la COP/MOP a élu comme remplaçants à la chambre de la facilitation M. Krzysztof Kaczmarek (Europe orientale) et M. Tuiloma Neroni Slade (petits États insulaires en développement).

### **VIII. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions**

(Point 8 de l'ordre du jour)

70. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.
71. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a invité le Président du SBI à faire rapport de ses consultations informelles sur cette question. Sur la base de ce rapport, la COP/MOP, sur proposition du Président, a invité le SBI à poursuivre son examen de la question en vue de parvenir à un accord pour la troisième session de la COP/MOP.

---

<sup>12</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.2

## **IX. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mises en place au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 9 de l'ordre du jour)

72. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

73. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP, sur proposition du Président, a pris note des conclusions adoptées par le SBI concernant cette question<sup>13</sup>.

## **X. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: synthèse des rapports mettant en évidence les progrès accomplis conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole de Kyoto**

(Point 10 de l'ordre du jour)

74. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.

75. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a rappelé que le Président du SBI avait indiqué, dans son rapport, que le SBI n'avait pu parvenir à un accord sur cette question et qu'il en continuerait l'examen à sa vingt-sixième session.

## **XI. Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9**

(Point 11 de l'ordre du jour)

76. Pour l'examen de cette question à sa 3<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie des documents FCCC/KP/CMP/2006/MISC.3 et Add.1 et Add.2.

77. Le Président a rappelé que la question était inscrite à l'ordre du jour conformément aux dispositions du Protocole de Kyoto. Le Protocole dispose en son article 9, paragraphe 1, que la COP/MOP examine périodiquement ledit Protocole à la lumière des données scientifiques et des évaluations les plus sûres concernant les changements climatiques et leur impact ainsi que des données techniques, sociales et économiques pertinentes. Au paragraphe 2, il est stipulé que le premier examen a lieu à la deuxième session de la COP/MOP, et que de nouveaux examens sont effectués par la suite de manière régulière et ponctuelle.

78. Après avoir signalé qu'une issue réussie de l'examen de ce point de l'ordre du jour était indispensable au succès de l'ensemble de la session, le Président a invité les Parties à s'exprimer. Des déclarations ont été faites par les représentants de 21 Parties, notamment au nom du Groupe africain, de la Communauté européenne et de ses États membres, et d'un groupe de neuf pays. Des déclarations ont été faites aussi par un représentant d'un État ayant le statut d'observateur et par un représentant de Greenpeace au nom de Climate Action Network.

79. Sur proposition du Président, la COP/MOP a décidé que le Président engagerait des consultations informelles, avec l'aide de M. Fernando Tudela Abad (Mexique), ces consultations devant être terminées avant l'ouverture de la réunion de haut niveau le 15 novembre.

80. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a signalé que les consultations informelles avaient débouché sur un projet de décision soumis pour adoption. À la même séance, sur proposition du

---

<sup>13</sup> FCCC/SBI/2006/L.28

Président<sup>14</sup>, la COP/MOP a adopté la décision 7/CMP.2 intitulée «Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

## **XII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto** (Point 12 de l'ordre du jour)

81. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.
82. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP, donnant suite à une recommandation du SBI<sup>15</sup>, a adopté la décision 6/CMP.2 intitulée «Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

## **XIII. Fonds pour l'adaptation** (Point 13 de l'ordre du jour)

83. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.
84. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP, donnant suite à une recommandation du SBI<sup>16</sup>, a adopté la décision 5/CMP.2 intitulée «Fonds pour l'adaptation» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

## **XIV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto** (Point 14 de l'ordre du jour)

85. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.
86. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a rappelé que le Président du SBI avait indiqué, dans son rapport, que le SBI n'avait pu parvenir à un accord sur cette question et qu'il en continuerait l'examen à sa vingt-sixième session.

## **XV. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto** (Point 15 de l'ordre du jour)

87. Cette question avait été renvoyée au SBSTA pour qu'il l'examine.
88. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a rappelé que le Président du SBSTA avait indiqué, dans son rapport, que le SBSTA n'avait pu parvenir à un accord sur cette question et qu'il en continuerait l'examen à sa vingt-sixième session.

---

<sup>14</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.7, telle que modifiée oralement.

<sup>15</sup> FCCC/SBI/2006/L.34/Add.1.

<sup>16</sup> FCCC/SBI/2006/L.29/Add.1.

## **XVI. Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto**

(Point 16 de l'ordre du jour)

89. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2006/2. Dans son introduction, le Président a rappelé qu'à sa première session, la COP/MOP avait examiné une demande du Gouvernement bélarussien tendant à prendre un engagement chiffré de limitation ou de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre correspondant à 95 % du niveau des émissions de l'année de référence 1990 en vertu de l'article 3 du Protocole dans la période d'engagement 2008-2012, et à modifier en conséquence l'annexe B du Protocole de Kyoto.

90. Notant que le Bélarus avait soumis le texte d'un projet d'amendement, ainsi qu'il était demandé dans la décision 32/CMP.1, le Président a invité le Bélarus à présenter sa proposition.

91. À la suite de l'intervention du Bélarus, des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, notamment au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

92. Après avoir entendu les déclarations des Parties, la COP/MOP a invité M<sup>me</sup> Thelma Krug (Brésil) à engager des consultations informelles et à en rendre compte à la COP/MOP au cours d'une séance ultérieure.

93. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, le Président a signalé que ces consultations avaient débouché sur un projet de décision soumis pour adoption. À la même séance, sur proposition du Président<sup>17</sup>, la COP/MOP a adopté la décision 10/CMP.2 intitulée «Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

## **XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 17 de l'ordre du jour)

### **A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005**

(Point 17 a) de l'ordre du jour

### **Exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007**

(Point 17 b) de l'ordre du jour

94. Ces deux points subsidiaires avaient été renvoyés au SBI pour qu'il les examine.

95. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP, donnant suite à une recommandation du SBI<sup>18</sup>, a adopté la décision 11/CMP.2 intitulée «Questions administratives, financières et institutionnelles» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

---

<sup>17</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.9.

<sup>18</sup> FCCC/SBI/2006/L.21/Add.2.

**B. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans  
les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto**  
(Point 17 c) de l'ordre du jour)

96. Cette question avait été renvoyée au SBI pour qu'il l'examine.
97. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP, donnant suite à une recommandation du SBI<sup>19</sup>, a adopté la décision 9/CMP.2 intitulée «Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

**XVIII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires  
à la Conférence des Parties agissant comme  
Réunion des Parties au Protocole de Kyoto**  
(Point 18 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

98. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP, donnant suite à une recommandation du SBSTA<sup>20</sup>, a adopté la décision 8/CMP.2 intitulée «Gestion des forêts au titre du paragraphe 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto: Italie» (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).
99. À la même séance, la COP/MOP, donnant suite à une recommandation du SBSTA<sup>21</sup>, a adopté les conclusions intitulées «Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto: questions relatives aux inventaires des gaz à effet de serre».

2. Conclusions

100. La COP/MOP a noté que, conformément à la décision 22/CMP.1, l'examen annuel prévu à l'article 8 du Protocole de Kyoto devrait commencer dans l'année qui suit la présentation du rapport initial pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui ont commencé de communiquer spontanément et, plus tôt que prévu au paragraphe 3 de l'article 7, les informations visées au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.
101. La COP/MOP a noté avec préoccupation le volume élevé de travail qui résultera en 2007 des examens en cours des communications nationales, des examens simultanés des soumissions d'inventaires de gaz à effet de serre en 2006 et de l'examen des rapports initiaux au titre du Protocole de Kyoto, outre les examens des inventaires de gaz à effet de serre en 2007 et des informations visées au paragraphe 1 de l'article 7 communiquées spontanément. Cela conduira à solliciter considérablement les ressources des Parties, des experts et du secrétariat. La COP/MOP a noté la nécessité d'une certaine flexibilité dans le calendrier des activités d'examen pour les Parties communiquant spontanément des informations visées au paragraphe 1 de l'article 7, en raison des examens devant être réalisés des rapports initiaux en 2007 et éventuellement en 2008.

---

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2006/L.22.

<sup>20</sup> FCCC/SBSTA/2006/5/Add.1.

<sup>21</sup> FCCC/SBSTA/2006/L.21/Add.1.

102. La COP/MOP a prié le secrétariat de continuer de faire preuve d'une certaine souplesse concernant le calendrier des activités d'examen, conformément aux décisions 22/CMP.1 et 26/CMP.1, pour les Parties qui en 2007 communiqueront spontanément des informations visées au paragraphe 1 de l'article 7.

## **XIX. Réunion de haut niveau**

(Point 19 de l'ordre du jour)

103. La réunion de haut niveau commune à la douzième session de la Conférence des Parties et à la deuxième session de la COP/MOP a été ouverte par le Président à la 2<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et à la 5<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, le 15 novembre.

104. Après avoir souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes, le Président a rappelé que les données disponibles montraient que les changements climatiques devenaient l'un des plus grands défis de l'histoire de l'humanité et auraient des conséquences économiques, sociales et environnementales dévastatrices, en particulier dans des régions vulnérables du monde telles que l'Afrique. Ces conséquences entraveraient encore l'aptitude de l'Afrique à éliminer la pauvreté et la faim, et à atteindre ses objectifs du Millénaire pour le développement. Il était vraiment regrettable que des pays tels que le Kenya, qui n'avaient pas fait grand-chose dans le passé pour causer des changements climatiques, étaient particulièrement exposés. Cependant, en raison de l'esprit de coopération qui avait continué de se manifester pendant les négociations en cours, il a dit qu'il pensait que des mesures réalistes et concrètes pour le présent et l'avenir étaient à portée de main. Des progrès considérables avaient déjà été accomplis au cours de la Conférence et un consensus commençait à se dégager sur plusieurs autres questions importantes.

105. Parmi les questions abordées, l'adaptation était essentielle pour les pays africains. Néanmoins, de nombreuses contraintes limitaient leur capacité à s'adapter de façon efficace. La Conférence pouvait prendre un caractère historique, non seulement parce qu'elle était la première de son genre qui se déroulait en Afrique subsaharienne, mais également parce que la communauté internationale était sur le point de lancer les activités du Fonds pour l'adaptation et de prendre des mesures concrètes en matière d'adaptation. Nairobi pouvait représenter le moment où l'on donnerait à l'adaptation l'attention qu'elle méritait, parallèlement à la poursuite des efforts d'atténuation. La Conférence pouvait également donner un signal positif pour l'avenir du mécanisme pour un développement propre (MDP) en agissant pour encourager une répartition équitable et plus large des projets au titre du MDP.

106. Le Président a relevé avec satisfaction que les délégués étaient prêts à discuter de questions qui avaient semblé être secondaires, telles que celles relatives aux engagements volontaires, aux petits États insulaires et aux populations autochtones. Il s'est également dit encouragé par l'enthousiasme des délégués de la jeunesse, qui voulaient s'investir de façon créative dans les questions de changement climatique. Il a terminé sa déclaration en demandant aux Parties de se rassembler pour former une véritable communauté internationale et d'assumer la responsabilité des manquements passés et actuels en matière d'environnement. Se référant à une déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président a dit que les Parties représentées à Nairobi devraient montrer, résolument et sans ambiguïté, que les dirigeants politiques du monde prenaient au sérieux les changements climatiques.

### **A. Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

107. Pendant la cérémonie au cours de laquelle la bienvenue a été souhaitée aux participants, ceux-ci ont pu entendre un message du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. Le texte de ce message est reproduit intégralement dans l'annexe I du présent document.

## **B. Déclaration du Président du Kenya**

108. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de sa présence à la Conférence, le Président du Kenya, M. Mwai Kibaki, a dit que l'Afrique devait faire face à certains des effets les plus graves des changements climatiques. Ceux-ci auraient des incidences importantes non seulement sur les écosystèmes du continent, mais également sur ses activités économiques, en particulier l'agriculture et le tourisme, qui étaient d'importantes sources de revenu pour de nombreuses économies africaines. Il était manifeste qu'une action en matière de changement climatique n'était pas une simple option, mais un impératif. La communauté internationale devait se mettre d'accord sur les solutions nécessaires aujourd'hui et non demain, et décider de leur mise en œuvre. Soulignant la nécessité d'une action commune mondiale, il a demandé instamment à tous les pays de ratifier le Protocole de Kyoto.

109. Pour les pays en développement, il était peu probable que l'action en matière de changements climatiques puisse être couronnée de succès en l'absence d'efforts délibérés pour soutenir les mesures qu'ils prenaient pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les pays pauvres, en particulier en Afrique, avaient besoin d'une aide pour investir dans d'autres façons de produire de l'énergie sans augmenter la quantité de dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère. À cette fin, il fallait soutenir les pays africains dans le domaine des économies d'énergie, en concevant de nouvelles normes d'efficacité pour les véhicules et en investissant dans une énergie propre qui soit renouvelable, engendre peu d'émissions de dioxyde de carbone et ait un coût abordable. Il importait aussi de faire en sorte que les pays en développement puissent aisément avoir accès aux informations sur les changements climatiques et bénéficier d'un soutien technologique et financier. Il était urgent de mettre au point les modalités et les mécanismes nécessaires pour que ces technologies soient plus largement utilisées. En outre, il fallait parachever le Fonds pour l'adaptation afin de faciliter l'accès des pays pauvres à des ressources financières; il convenait également de favoriser la mise en route de projets au titre du mécanisme pour un développement propre, afin que les pays en développement puissent en bénéficier d'une façon plus équitable. Il a conclu en disant que la Convention et le Protocole de Kyoto constituaient de bonnes bases pour une action multilatérale. C'était maintenant qu'il fallait prendre des mesures véritables et significatives, qui profiteraient aux générations actuelle et future.

## **C. Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement**

110. M. Moritz Leuenberger, Président de la Confédération suisse, a également fait une déclaration au cours de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau. Il a mis l'accent sur la nécessité de conjuguer les efforts de tous pour s'adapter aux effets des changements climatiques, en prenant des mesures pour prévenir un réchauffement planétaire futur. Pour accroître les ressources financières disponibles à cet effet, il a proposé d'instituer une taxe internationale sur le carbone, payée par les particuliers et les entreprises et reposant sur le principe «pollueur-payeur». Une telle taxe aurait deux objectifs: elle encouragerait ceux qui émettent le plus de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions et elle permettrait de disposer de ressources suffisantes et fiables pour financer l'adaptation. Après avoir rappelé aux Parties que les changements climatiques se moquaient des frontières, il leur a demandé de dépasser leurs intérêts économiques et nationaux divergents et de trouver une méthode commune pour faire face au défi mondial des changements climatiques.

## **D. Déclaration du Secrétaire exécutif**

111. Le Secrétaire exécutif a dit qu'il était incontestablement nécessaire d'agir d'urgence dans le domaine des changements climatiques. Comme le bien-être de l'humanité était en jeu, il était inacceptable de perdre du temps dans le déroulement du processus international relatif aux changements climatiques. À propos des discussions concernant un futur régime applicable aux changements climatiques, il a suggéré que la solution du problème ne résidait pas dans une limitation du développement économique ou

des actions portant atteinte à la compétitivité nationale; il valait mieux créer des incitations qui favoriseraient une croissance plus écologique des économies et mettre en œuvre des mécanismes garantissant la disponibilité des ressources nécessaires. Le processus international relatif aux changements climatiques montrait qu'il était possible de mettre en place un régime qui encourageait des actions et donnait des résultats dans les domaines importants pour les pays en développement. Cependant, il nécessitait des signaux allant dans le bon sens, et la confiance et l'engagement sans réserve de tous.

112. La coopération en vue de la réduction des émissions constituait une solution peu coûteuse qui pouvait orienter la croissance économique dans un sens écologique, faciliter les transferts de technologies et engendrer des financements pour l'adaptation dans les pays en développement. Si la moitié des réductions d'émissions nécessaires d'ici 2050 pour lutter efficacement contre les changements climatiques résultait d'investissements à l'étranger, il pourrait en résulter des investissements écologiques pouvant atteindre jusqu'à 100 milliards de dollars des États-Unis par an dans les pays en développement. Cela représentait moins d'un demi pour cent de la production des pays industrialisés. Si l'on pouvait obtenir ce résultat, on progresserait vers un pacte climatique autofinancé.

113. Le secrétariat de la Convention et les autres organismes des Nations Unies étaient résolus à soutenir les efforts accomplis par les Parties à cet égard, comme le montrait le lancement du cadre de Nairobi annoncé par le Secrétaire général dans sa déclaration. Étant donné que les Parties avaient choisi de faire face aux changements climatiques dans le contexte de l'ONU, le Secrétaire exécutif était convaincu qu'elles avaient l'intention de trouver une solution d'ensemble qui respectait les intérêts de toutes les Parties.

#### **E. Déclarations des ministres et autres chefs de délégations**

114. À la 3<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et à la 6<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, tenues le 15 novembre, ainsi qu'à deux séances ultérieures de chaque organe, des déclarations nationales ont été faites par 90 ministres et autres chefs de délégations. On trouvera la liste des orateurs dans l'annexe III.

#### **F. Autres déclarations**

115. Des déclarations ont été faites par des représentants du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés), de Fidji (au nom des États insulaires du Forum du Pacifique), de la Finlande (parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), de l'Afrique du Sud (parlant au nom du Groupe des 77, de la Chine et du Groupe des États d'Afrique) et de Tuvalu (parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires).

### **XX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs**

(Point 20 de l'ordre du jour)

#### **A. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies**

116. Lors de la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau commune à la Conférence des Parties et à la COP/MOP, tenue le 15 novembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un vice-président de la Banque



mondiale, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique<sup>22</sup>.

### **B. Déclarations des organisations intergouvernementales**

117. À la 6<sup>e</sup> séance de la COP et à la 9<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, des déclarations ont été faites par le Directeur de l'Institut international du froid et le Secrétaire général par intérim de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

### **C. Déclarations des organisations non gouvernementales**

118. À la 6<sup>e</sup> séance de la Conférence et à la 9<sup>e</sup> séance de la COP/MOP, des déclarations ont été faites par les représentants des organismes suivants: Le Conseil œcuménique des Églises; la Chambre de commerce internationale (au nom des organisations d'entreprises); le SAGE Centre (au nom de CAN International); le Secrétaire général de la Confédération internationale de l'Organisation régionale africaine d'ICFTU (au nom de la Confédération internationale des syndicats libres); le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (au nom des administrations locales et des autorités municipales); le Centre international du commerce et du développement durable (au nom des organisations non gouvernementales indépendantes de recherche); le Réseau Afrique-Climat (au nom d'organisations non gouvernementales locales); le LIFE e.V (au nom des femmes réunies à la douzième session de la Conférence et à la deuxième session de la COP/MOP pour débattre des femmes et des changements climatiques); l'Alliance internationale des peuples autochtones et tribaux des forêts tropicales (au nom des organisations de peuples autochtones); le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable; Practical Action (au nom de CAN International); et des représentants d'organisations de jeunesse.

## **XXI. Questions diverses**

(Point 21 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités d'approbation des engagements volontaires**

(Point 21 a) de l'ordre du jour)

119. Pour l'examen de ce point subsidiaire à sa 3<sup>e</sup> séance, le 9 novembre, la COP/MOP était saisie du document FCCC/KP/CMP/2006/MISC.4.

120. Le Président a rappelé qu'à la première session de la COP/MOP, la Fédération de Russie avait proposé de charger le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto d'élaborer des modalités d'approbation des engagements que les pays prennent volontairement. La COP/MOP avait ensuite demandé au Président d'organiser des consultations sur la manière d'aborder cette question et de lui rendre compte du résultat de ses consultations à sa deuxième session.

121. Le Président a annoncé que la Présidente de la première session de la COP/MOP ne pouvait pas assister à la séance en cours mais qu'elle lui avait communiqué un rapport sur ses consultations.

---

<sup>22</sup> Une déclaration du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a été distribuée aux Parties sous la forme d'un document imprimé.

122. Le Président a indiqué qu'à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, en mai 2006, des consultations informelles s'étaient déroulées sur la manière de traiter la proposition de la Fédération de Russie. De nombreux participants avaient assisté à ces consultations, présidées par M. William Agyemang-Bonsu (Ghana), qui était membre du Bureau de la COP à sa onzième session. Les participants avaient reconnu l'importance générale de la proposition. Aucun consensus formel ne s'était dégagé mais on s'était accordé à reconnaître que le Président devait faire savoir à la COP/MOP, à sa deuxième session, que des opinions et options diverses avaient été exprimées ou formulées par les participants. Il avait été suggéré en outre que le Président de la COP/MOP propose à la deuxième session de poursuivre les consultations informelles, en vue de parvenir à un consensus sur une recommandation adressée à la COP/MOP à sa deuxième session concernant la manière d'aborder la proposition. Pour conclure, le Président a invité la Fédération de Russie à faire une déclaration.

123. Faisant référence aux consultations sur cette proposition que le Président avait entamées au cours de la vingt-quatrième session du SBI, le représentant de la Fédération de Russie a rappelé que toutes les Parties participant à ces consultations avaient réaffirmé combien il importait de trouver le moyen de donner suite à la proposition. Le représentant a proposé que la COP/MOP adopte à sa deuxième session une décision officielle à l'effet de confier au SBI la tâche d'élaborer des modalités d'approbation des engagements volontaires et d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la vingt-sixième session du SBI.

124. À la suite de la déclaration de la Fédération de Russie, des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont une au nom du Groupe des 77 et de la Chine et une de la Communauté européenne et de ses États membres. Le représentant qui s'est exprimé au nom du Groupe des 77 et de la Chine s'est déclaré satisfait du rapport présenté par le Président et s'est élevé contre toute poursuite d'un débat ou d'un examen concernant la proposition. Le représentant qui s'est exprimé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres a déclaré qu'il était important d'étudier les résultats des consultations entamées par le Président et affirmé que ce serait bien volontiers qu'il étudierait la proposition de la Fédération de Russie et envisagerait le meilleur moyen d'élaborer des modalités en y consacrant toute l'attention voulue pendant la deuxième session de la COP/MOP. Le représentant d'une partie, pour qui la proposition devait faire l'objet d'un examen en bonne et due forme, était favorable à la poursuite des consultations à Nairobi en vue de parvenir à un consensus, et il a suggéré que l'une des options consisterait à engager un débat au sein du SBI à Nairobi en vue de préciser les modalités.

125. Constatant l'absence de consensus, le Président a annoncé qu'il allait demander à M. Agyemang-Bonsu son avis sur la manière de procéder.

126. À la 4<sup>e</sup> séance, le 13 novembre, le Président a invité M. William Agyemang-Bonsu à éclairer les participants concernant ses consultations avec les Parties.

127. M. William Agyemang-Bonsu a expliqué qu'après la 3<sup>e</sup> séance un certain nombre de Parties avaient exprimé le désir d'avoir un complément d'information sur les consultations tenues à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires. Il a donné un aperçu du déroulement des consultations, indiqué les principaux éléments de la proposition de la Fédération de Russie et rendu compte des opinions et options exprimées ou formulées par les participants en réponse à la proposition. Il a souligné une fois de plus que les consultations visaient uniquement à demander l'avis des Parties sur la manière d'aborder la proposition, et non sur sa teneur.

128. M. William Agyemang-Bonsu a indiqué que le représentant de la Fédération de Russie, lorsqu'il avait présenté la proposition lors des consultations informelles à la vingt-quatrième session des organes subsidiaires, avait précisé qu'elle ne contenait que des idées préliminaires. Il s'agissait d'essayer de proposer des procédures et des mécanismes aux Parties qui désiraient réduire volontairement leurs émissions ou à celles qui ne figuraient pas à l'annexe I mais désiraient s'y associer. Quelques possibilités d'action étaient mises en lumière, par exemple l'élaboration d'un projet de décision par la COP/MOP à sa

deuxième session, ou l'amorce d'un processus au cours de la vingt-cinquième session des organes subsidiaires, au cours desquelles la Fédération de Russie présenterait un document plus détaillé. Le représentant de la Fédération de Russie avait évoqué le cas de Parties qui avaient exprimé le désir de prendre des engagements volontaires, et il avait invité d'autres Parties à s'exprimer sur la question.

129. M. Agyemang-Bonsu a dit qu'au cours des consultations, des délégations s'étaient prononcées pour le renvoi de la question au SBI, étant entendu qu'il ne serait pas question de modifier la Convention ni le Protocole de Kyoto. Certains participants avaient fait valoir qu'ils avaient besoin de temps pour étudier la proposition et qu'ils n'étaient pas prêts à faire, au cours de la session de mai 2006, une recommandation concernant la manière d'examiner la proposition plus avant. Ils avaient suggéré de saisir la COP/MOP de la proposition à sa deuxième session, accompagnée d'une liste de moyens possibles de la traiter. Ils avaient indiqué notamment qu'elle pourrait être examinée au cours des délibérations du Groupe de travail spécial ou au titre de l'article 9 du Protocole de Kyoto, tout en étant examinée aussi par le SBI ou par les ateliers organisés dans le cadre du Dialogue pour une action concertée à long terme destinée à permettre de faire face aux changements climatiques par un renforcement de l'application de la Convention (le Dialogue). Une délégation avait suggéré que le Dialogue pourrait être le cadre d'un débat sur la question, mais elle a préconisé une certaine souplesse. Une autre délégation était favorable à une nouvelle consultation visant à développer le texte de la proposition russe afin de déterminer quelle serait la meilleure instance pour l'examiner. Une délégation avait souligné qu'elle essayait depuis sept ans de trouver le moyen de prendre des engagements volontaires.

130. M. Agyemang-Bonsu a indiqué que lors des consultations informelles de mai de nombreuses Parties avaient insisté sur la nécessité d'étudier la proposition plus avant. Le représentant de la Fédération de Russie avait annoncé son intention de poursuivre les consultations bilatérales et évoqué la possibilité de distribuer un texte détaillé ou un projet de décision de la COP/MOP avant la deuxième session. Un certain nombre de participants s'étaient déclarés prêts à aider la Fédération de Russie à remanier sa proposition.

131. Après avoir rendu compte des consultations informelles organisées au cours de la vingt-quatrième session, M. Agyemang-Bonsu a exposé les vues exprimées par les Parties sur la manière de traiter la question lors des consultations qu'il avait engagées après la 3<sup>e</sup> séance de la COP/MOP au cours de sa deuxième session.

132. Le Président a remercié M. Agyemang-Bonsu de ses explications et de ses conseils et il a remercié les délégations de leur participation constructive au débat. Il a annoncé qu'il allait entreprendre de nouvelles consultations et qu'il ferait rapport à la COP/MOP ultérieurement au cours de la session.

133. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP, sur proposition du Président, a modifié oralement le projet de rapport de la session<sup>23</sup>. À la même séance, sur proposition du Président<sup>24</sup>, la COP/MOP a adopté le projet de conclusions relatives à cette question.

## 2. Conclusions

134. La COP/MOP a pris note du rapport présenté oralement par le Président de sa première session sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie tendant à élaborer des modalités appropriées pour permettre aux Parties au Protocole de Kyoto d'adopter des engagements volontaires

---

<sup>23</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.1. Le texte tel que modifié oralement transparaît dans les paragraphes 123 à 125 plus haut.

<sup>24</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.6.

(FCCC/KP/CMP/2006/MISC.4). Elle a également exprimé le regret de n'avoir pas pu examiner cette importante proposition de façon approfondie à sa deuxième session.

135. La COP/MOP a donc prié son président d'organiser un atelier pendant les sessions de mai 2007 pour étudier et préciser le champ et les incidences de cette proposition, et d'établir sous sa propre responsabilité un rapport sur les débats de cet atelier et les principaux points soulevés. Elle a prié la Fédération de Russie de présenter une proposition plus détaillée à l'atelier et, si possible, de la communiquer à l'avance aux Parties par l'intermédiaire du secrétariat.

136. La COP/MOP a décidé d'examiner le rapport du Président de sa deuxième session sur cet atelier lors de sa troisième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Questions diverses». Elle a invité les Parties à communiquer leurs vues sur la question au secrétariat avant le 17 août 2007, pour distribution avant sa troisième session.

**B. Autres questions**  
(Point 21 b) de l'ordre du jour)

137. La Conférence n'a examiné aucune autre question au titre de ce point de l'ordre du jour.

**XXII. Conclusion des travaux de la session**

(Point 22 de l'ordre du jour)

**A. Adoption du rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties  
agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 22 a) de l'ordre du jour)

138. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, la COP/MOP a examiné le projet de rapport de sa deuxième session<sup>25</sup> et l'a adopté, en autorisant le Rapporteur à achever l'établissement de ce document selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

**B. Remerciements au pays hôte**

139. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, un représentant de la Suisse a présenté un projet de résolution intitulé «Expression de gratitude au Gouvernement kényan et aux habitants de Nairobi<sup>26</sup>». À la même séance, la COP/MOP l'a adopté par acclamation en tant que résolution 1/CMP.2 (FCCC/KP/CMP/2006/10/Add.1).

**C. Clôture de la session**  
(Point 22 b) de l'ordre du jour)

140. À la 10<sup>e</sup> séance, le 17 novembre, des Parties ont fait des déclarations saluant la tâche accomplie par le Président ainsi que par les présidents et coprésidents des différents groupes et organes subsidiaires.

141. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la deuxième session de la COP/MOP.

---

<sup>25</sup> FCCC/KP/CMP/2006/L.1 et FCCC/CP/2006/L.1/Add.1- FCCC/KP/CMP/2006/L.1/Add.1.

<sup>26</sup> FCCC/CP/2006/L.3-FCCC/KP/CMP/2006/L.5.

## Annexe I

### **Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Gouvernement et le peuple kényans d'avoir accueilli cette conférence internationale. Vous avez réservé un accueil chaleureux à des milliers de personnes et créé d'excellentes conditions pour l'examen des questions d'importance cruciale dont nous allons nous occuper. Merci de donner une nouvelle fois la preuve que vous appuyez fermement les Nations Unies.

Nous tous, qui sommes ici présents, tenons à améliorer la condition humaine. Nous voulons tous voir le jour où chacun, et pas seulement un petit nombre de favorisés, pourra vivre dans la dignité et envisager l'avenir avec espoir. Nous voulons tous créer un monde d'harmonie entre les êtres humains et entre eux et l'environnement naturel dont dépend la vie.

Cette vision, dont les probabilités de réalisation ont toujours été minces, est aujourd'hui gravement compromise par le changement climatique. Même les progrès réalisés ces dernières années risquent d'être réduits à néant.

Le changement climatique ne concerne pas seulement l'environnement, comme un trop grand nombre de personnes le croient encore. C'est une menace généralisée.

C'est une menace pour la santé, puisque dans un monde plus chaud, les maladies infectieuses, comme la malaria et la fièvre jaune, se propagent davantage et plus vite.

Il pourrait mettre en péril l'approvisionnement alimentaire mondial, des températures et des périodes de sécheresse prolongées rendant les régions fertiles impropres à l'élevage et à la culture.

Il pourrait mettre en danger le sol même sur lequel vit près de la moitié de la population mondiale – par exemple, des villes côtières, telles que Lagos ou Le Cap, risquent d'être inondées par une élévation du niveau de la mer causée par la fonte des calottes glacières et des glaciers.

C'est ce qui nous attend, et ce n'est pas tout. Des milliards de dollars de dégâts causés par des catastrophes provoquées par des intempéries. La destruction d'écosystèmes vitaux tels que les forêts et les récifs de corail. Des ressources en eau qui disparaissent ou qui sont polluées par l'intrusion d'eau salée.

Le changement climatique constitue aussi une menace pour la paix et la sécurité. Par exemple, des modifications du régime des pluies peuvent accroître la rivalité à laquelle donne lieu l'accès aux ressources et, partant, entraîner des tensions et des migrations potentiellement déstabilisantes, en particulier dans des pays fragiles ou des régions instables. C'est une tendance que l'on peut déjà constater et il se pourrait bien qu'elle se précise.

Ce n'est pas de la science-fiction. Il existe des scénarios plausibles fondés sur des modèles scientifiques clairs et rigoureux. Les quelques sceptiques invétérés qui cherchent encore à semer le doute doivent être pris pour ce qu'ils sont: des esprits décalés, à court d'arguments et sur le point d'être dépassés. En fait, le consensus scientifique non seulement fait de plus en plus d'adeptes, mais se fait aussi plus alarmiste. Un grand nombre de chercheurs, connus pour être circonspects, déclarent désormais que les tendances au réchauffement se rapprochent dangereusement d'un point de non-retour.

Les économistes pourraient bien en venir à penser de même. Au début du mois, dans une étude qu'il a consacrée à la question, Sir Nicholas Stern, citoyen britannique et économiste en chef de la Banque mondiale, a présenté ces changements comme «la plus grande et la plus préjudiciable défaillance du marché à ce jour». Il a prévenu que le changement climatique pourrait réduire de 20 % les échanges

commerciaux dans le monde et provoquer des désordres économiques et sociaux comparables à ceux des deux guerres mondiales et de la Grande Dépression.

Mais tout n'est pas perdu, nous pouvons encore réagir. Nous avons commencé à utiliser les combustibles fossiles de façon plus propre et plus efficace. L'énergie provenant de sources renouvelables est de plus en plus largement disponible à des prix compétitifs. On pourrait faire encore beaucoup mieux en intensifiant la recherche et en mettant davantage les résultats en pratique – le niveau actuel est, hélas, dangereusement bas.

Sous l'impulsion du Protocole de Kyoto, les apports financiers internationaux générés par le carbone pourraient rapporter 100 milliards de dollars par an aux pays en développement. Les marchés des produits énergétiques à faible teneur en carbone devraient prendre un essor considérable. Mais il nous faut trouver davantage de solutions «vertes» pour faire face à l'intensification de la demande en énergie. Et il nous faut aussi prendre les mesures d'incitation appropriées pour compléter ce qui a été fait jusqu'ici sous la pression des circonstances.

Le changement climatique offre de véritables possibilités de faire progresser le développement et de mettre nos sociétés sur la voie d'un développement plus durable. De faibles émissions ne sont pas nécessairement synonymes d'une faible croissance et n'empêchent pas un pays de se développer. Cessons donc d'être négatifs. Ne laissons plus personne dire que nous ne pouvons pas nous permettre d'agir. Il est de plus en plus évident qu'il sera beaucoup moins coûteux de réduire les émissions *maintenant* que de s'adapter plus tard aux conséquences. Et qu'on ne dise plus qu'il faut attendre d'en savoir plus. Nous savons déjà qu'une économie fondée sur des niveaux élevés d'émission revient à soumettre le climat mondial à une expérience dont les conséquences nous échappent.

Mais, alors même que nous cherchons à réduire les émissions, nous devons en même temps faire beaucoup plus pour nous adapter au réchauffement de la planète et à ses effets. Ce sont les pays les plus pauvres du monde, dont beaucoup se trouvent en Afrique, qui pâtiront le plus des conséquences du changement climatique. Les populations démunies sont déjà les plus exposées à la pollution, aux catastrophes et à la dégradation des ressources naturelles et des sols. Elles dépendent directement de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche pour leur subsistance. Pensez, par exemple, aux femmes et aux filles qui doivent chercher à grand-peine du combustible et de l'eau faute de services énergétiques essentiels. Ou à ces innombrables populations africaines qui ont été victimes ces dernières années de catastrophes provoquées par des dérèglements climatiques. Les inondations au Mozambique, les périodes de sécheresse au Sahel et, ici, au Kenya, sont encore présentes dans nos mémoires. Pour ces populations, s'adapter est une question de survie pure et simple. Intégrer les risques que présente le changement climatique dans les stratégies et programmes visant à atteindre les objectifs du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire doit devenir une de nos premières priorités.

Le message est clair. Le changement climatique mondial doit prendre place parmi les menaces – conflit, pauvreté, prolifération des armes meurtrières – qui ont monopolisé l'attention des politiques jusqu'ici. Et les Nations Unies offrent au monde les moyens dont il a besoin pour y faire face.

Les initiatives régionales et nationales ont leur mérite. Mais la Convention-cadre des Nations Unies est le dispositif dans lequel une réponse vraiment mondiale est formulée. Le Protocole de Kyoto a désormais pris pleinement effet et le Mécanisme pour un développement propre qu'il prévoit est devenu une source de financement de plusieurs milliards de dollars pour le développement durable.

Ce mécanisme montre de façon exemplaire comment, sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies, une collaboration peut être instaurée entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Je suis heureux d'annoncer que six organismes des Nations Unies ont lancé, à la présente Conférence, un plan, appelé «le Cadre de Nairobi», qui vise à aider les pays en développement, en particulier en Afrique, à

participer au Mécanisme pour un développement propre. J'encourage les pays donateurs à faire en sorte que cette entreprise soit couronnée de succès. Je suis heureux de constater aussi que le PNUD et le PNUE mettent en route aujourd'hui une initiative visant à aider les pays en développement, y compris là encore en Afrique, à introduire le changement climatique dans les plans de développement national – sous le nom de «protection contre les effets du changement climatique» – dans des domaines tels que l'équipement.

Les organismes des Nations Unies continueront à mettre en œuvre leurs connaissances spécialisées. Mais c'est avant tout aux États qu'il importe d'agir – c'est-à-dire, pour le moment, ceux qui sont le plus responsables de l'accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ils doivent faire beaucoup plus pour faire baisser le niveau de leurs émissions. Le Protocole de Kyoto a été un progrès décisif, mais beaucoup trop modeste. Et quand on étudie les possibilités d'aller plus loin, on constate un manque effrayant de volonté politique.

Cependant, on ne peut laisser les émissions continuer d'augmenter de façon débridée dans les pays en développement. Nombre d'entre eux ont pris des mesures notables pour faire face au changement climatique. Les pays dont l'économie se développe rapidement, comme la Chine, ont réussi à dissocier la croissance économique de l'utilisation de l'énergie et ont ainsi réduit l'intensité de leurs émissions. Mais il faut encore faire davantage.

Les entreprises doivent aussi jouer leur rôle. Les changements dans leur attitude et dans la façon dont les investissements privés sont dirigés seront au moins aussi importants pour gagner la bataille du climat que l'action directe des pouvoirs publics.

Et les citoyens ont aussi un rôle à jouer. Une simple ampoule électrique consommant peu d'énergie utilisée à la cuisine n'a peut-être l'air de rien, mais si on la multiplie par des millions, les économies sont considérables. Le pouvoir des électeurs pourrait être tout aussi décisif si les mesures de lutte contre le changement climatique influaient davantage sur leur choix que cela n'est le cas aujourd'hui.

Un changement de cap est encore possible pour chacune de nos sociétés. Au lieu d'être économiquement sur la défensive, faisons preuve d'un plus grand courage politique. La Conférence de Nairobi doit faire savoir de façon claire et crédible que les dirigeants politiques du monde prennent le changement climatique au sérieux. Il ne s'agit pas de savoir si ce changement a bien lieu, mais si nous sommes capables de changer nous-mêmes assez vite face à l'urgence de la situation.

Annexe II

**Parties au Protocole de Kyoto, États dotés du statut d'observateur  
et organismes des Nations Unies qui ont participé à la deuxième session  
de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties  
au Protocole de Kyoto**

**A. Parties au Protocole de Kyoto**

Afrique du Sud	Érythrée	Lettonie
Albanie	Espagne	Libéria
Algérie	Estonie	Lituanie
Allemagne	Éthiopie	Liechtenstein
Antigua-et-Barbuda	ex-République yougoslave de Macédoine	Luxembourg
Arabie saoudite	Fédération de Russie	Madagascar
Argentine	Fidji	Malaisie
Arménie	Finlande	Malawi
Autriche	France	Maldives
Azerbaïdjan	Gambie	Mali
Bahamas	Géorgie	Malte
Bangladesh	Ghana	Maroc
Barbade	Grèce	Maurice
Bélarus	Grenade	Mauritanie
Belgique	Guatemala	Mexique
Belize	Guinée	Micronésie (États fédérés de)
Bénin	Guinée-Bissau	Monaco
Bhoutan	Guyana	Mongolie
Bolivie	Haïti	Mozambique
Botswana	Honduras	Namibie
Brésil	Hongrie	Népal
Bulgarie	Îles Cook	Nicaragua
Burkina Faso	Îles Marshall	Niger
Burundi	Îles Salomon	Nigéria
Cambodge	Inde	Nioué
Cameroun	Indonésie	Norvège
Canada	Iran (République islamique d')	Nouvelle-Zélande
Cap-Vert	Irlande	Oman
Chili	Islande	Ouganda
Chine	Israël	Ouzbékistan
Chypre	Italie	Pakistan
Colombie	Jamahiriya arabe libyenne	Palaos
Communauté européenne	Jamaïque	Panama
Costa Rica	Japon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cuba	Jordanie	Paraguay
Danemark	Kenya	Pays-Bas
Djibouti	Kirghizistan	Pérou
Dominique	Kiribati	Philippines
Égypte	Koweït	Pologne
El Salvador	Lesotho	Portugal
Émirats arabes unis		Qatar
Équateur		République arabe syrienne



République de Corée	Sainte-Lucie	Thaïlande
République démocratique du Congo	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Togo
République démocratique populaire lao	Samoa	Trinité-et-Tobago
République de Moldova	Sénégal	Tunisie
République dominicaine	Seychelles	Turkménistan
République tchèque	Singapour	Tuvalu
République-Unie de Tanzanie	Slovaquie	Ukraine
Roumanie	Slovénie	Uruguay
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Soudan	Vanuatu
Rwanda	Sri Lanka	Venezuela
	Suède	Viet Nam
	Suisse	Yémen
	Swaziland	Zambie

### B. États dotés du statut d'observateur

Angola	Gabon	Serbie
Australie	Iraq	Sierra Leone*
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Somalie
Comores	Liban*	Tadjikistan
Congo	République centrafricaine	Tchad
Côte d'Ivoire	Saint-Kitts-et-Nevis	Turquie
Croatie	Saint-Siège	Zimbabwe
États-Unis d'Amérique	Sao Tomé-et-Principe	

\* État qui avait ratifié le Protocole de Kyoto ou y avait adhéré au moment de la deuxième session de la COP/MOP mais à l'égard duquel le Protocole n'était pas encore entré en vigueur.

### C. Organismes et programmes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies  
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
 Programme des Nations Unies pour le développement  
 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
 Programme des Nations Unies pour les établissements humains  
 Forum des Nations Unies sur les forêts  
 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche  
 Université des Nations Unies  
 Stratégie internationale de prévention des catastrophes  
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique  
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

### D. Secrétariats de convention

Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et Protocole de Montréal  
 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification  
 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Convention sur la diversité biologique

Fonds multilatéral des Nations Unies pour l'application du Protocole de Montréal

**E. Institutions spécialisées et organismes des Nations Unies**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation maritime internationale

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale/Société financière internationale

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat

Fonds pour l'environnement mondial

**F. Organisations apparentées du système des Nations Unies**

Agence internationale de l'énergie atomique

Organisation mondiale du commerce

Annexe III

**Liste des représentants qui ont prononcé des déclarations à la réunion de haut niveau au titre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties et du point 19 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

[ANGLAIS/ESPAGNOL/FRANÇAIS SEULEMENT]

**Argentina**

S.E. Sra. Romina Picolotti  
Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable de La Nación (SAYDS)

**Australia**

H.E. Mr. Ian G. Campbell  
Minister for the Environment and Heritage

**Bangladesh** (*speaking on behalf of the Least Developed countries*)

Mr. Md. Hyder Ali  
Secretary, Ministry of Environment and Forests

**Belarus**

Mr. Aleksander N. Apatsky

**Belgium**

H.E. Mr. Bruno Tobbacq  
Minister for the Environment

**Bhutan**

Mr. Dasho Nado Rinchen  
Deputy Minister, National Environment Commission

**Bolivia**

Sra Ximena Paredes  
Directora de Planificación Ambiental  
Ministerio de Planificación del Desarrollo

**Brazil**

Mr. Luis Manoel Rebelo Fernandes  
Vice-Minister  
Ministry of Science and Technology

**Burkina Faso**

H.E. Mr. Laurent Sedogo  
Minister of Environment and Living Framework

**Burundi**

S.E. M. Odette Kayitesi  
Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme  
et de l'Environnement

**Canada**

H.E. Ms. Rona Ambrose  
Minister of the Environment

**Central African Republic**

M<sup>me</sup> Jacqueline Madozein  
Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement  
(MEFCPE)

**Chile**

H.E. Mr. Rodrigo Gaeta  
Ambassador of Chile to Kenya

**China**

H.E. Mr. Weixin Jiang  
Minister  
Vice-Chairman, National Development and Reform Commission

**Congo (Republic of)**

H. E. Mr. Henri Djombo  
Ministre de l'Économie Forestière et de l'Environnement

**Costa Rica**

Mr. Paulo C. Manso  
Director del Instituto Meteorológico Nacional, punto focal ante la Convención Marco de las Naciones Unidas para el Cambio Climático

**Croatia**

Mr. Nikola Ružinski  
State Secretary of Environmental Protection, Physical Planning and Construction

**Cuba**

S.E. Sr. Julio César González Marchante  
Embajador de la República de Cuba ante Kenya y UNEP

**Czech Republic**

H.E. Mr. Petr J. Kalaš  
Minister of the Environment

**Democratic Republic of the Congo**

S.E. M. Elias Mulungula Hobigera Nalwindi  
Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts

**Denmark**

H.E. Ms. Connie Hedegaard  
Minister for the Environment and Nordic Cooperation

**Dominican Republic**

S.E. Sr. Maximiliano Puig Miller  
Secretary of State, Secretariat of Environment and Natural Resources

**Ecuador**

Mr. Roberto Urquiza  
Undersecretary for Environment Quality  
Ministry of Environment

**Egypt**

Mr. Mohamed Sayed Khalil  
Deputy Minister, Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)

**European Community**

H.E. Mr. Stavros Dimas  
Commissioner for the Environment

**Fiji** (*speaking on behalf of the Pacific Forum Island States*)

H.E. Mr. Poseci Bune,  
Minister of Environment

**Finland** (*speaking on behalf of the European Union*)

H.E. Mr. Jan-Erik Enestam  
Minister of the Environment

**France**

S.E. M<sup>me</sup> Nelly Olin  
Ministre de l'écologie et du développement durable

**Gabon**

S.E. M<sup>me</sup> Georgette G. K. Koko  
Vice Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et de la protection de la nature,  
de la recherche et de la technologie

**Gambia**

H.E. Mr. Edward Singhatey  
Secretary of State  
Department of State for Forestry and the Environment

**Germany**

H.E. Mr. Sigmar Gabriel  
Federal Minister for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety

**Ghana**

Mr. Abraham Dwuma Odoom  
Deputy Minister, Ministry of Local Government, Rural Development and Environment

**Guinea**

Ms. Kadiatou N'Diaye  
Secrétaire Générale, Ministère de l'Environnement

**Iceland**

H.E. Ms. Jónína Bjartmarz  
Minister for the Environment

**India**

H.E. Mr. Namo Narain Meena  
Minister of State for Environment and Forests

**Indonesia**

Ms. Masnellyarti Hilman  
Deputy Minister for Nature Conservation Enhancement  
and Environmental Degradation Control

**Iran (Islamic Republic of)**

H.E. Ms. Fatemeh Vaez Javadi  
Vice President and Head  
Department of the Environment

**Ireland**

H.E. Mr. Dick Roche  
Minister for Environment, Heritage and Local Government

**Italy**

H.E. Mr. Alfonso Pecoraro Scanio  
Minister for the Environment, Land and Sea

**Jamaica**

H.E. Mr. Dean Peart  
Minister of Local Government and Environment

**Japan**

H.E. Mr. Masatoshi Wakabayashi  
Minister of the Environment

**Jordan**

Mr. Faris Al-Junaidi  
Secretary-General  
Ministry of Environment

**Kazakhstan**

H.E. Mr. Nurlan A. Iskakov  
Minister of Environment Protection

**Kenya**

H.E. Mr. John Koech  
Minister for East African Cooperation

**Kiribati**

Mr. Rikiaua Takeke  
Deputy Secretary, Ministry of Environment, Lands and Agriculture Development

**Libyan Arab Jamahiriya**

Mr. Mohamed Etayari  
Scientific Relations and Cooperation Manager  
Libyan Petroleum Institute

**Luxembourg**

H.E. Mr. Lucien Lux  
Minister for the Environment

**Madagascar**

M<sup>me</sup> Jacqueline Rakotoarisoa  
Directeur Général, Ministère de l'Environnement, des eaux et forêts

**Malawi**

H.E. Mr. Henry F. Chimunthu Banda  
Minister of Energy, Mines and Natural Resources

**Malaysia**

Mr. Dato' S. Sothinathan  
Deputy Minister of Natural Resources and Environment

**Maldives**

Mr. Abdullahi Majeed  
Deputy Minister, Ministry of Environment, Energy and Water

**Mauritania**

Mr. Hamoud Ould Sid Ahmed  
Director of Regulation and International Conventions  
State Secretariat of Environment

**Mexico**

Mr. Jose Ramon Ardavin  
Deputy Minister for Environmental Management  
Ministry of Environment and Natural Resources

**Mongolia**

Mr. Dagvadory Damdin  
Director of Information and Monitoring Department, Ministry of Nature and Environment

**Morocco**

Mr. Mohamed Ameur  
General Secretary, Ministry of Territorial Planning, Water and Environment

**Namibia**

H.E. Mr. Willem Konjore  
Minister of Environment and Tourism

**Nepal**

Mr. Bal K. Prasai  
Secretary, Ministry of Environment, Science and Technology

**Netherlands**

H.E. Mr. Pieter van Geel  
State Secretary of Housing, Spatial Planning and the Environment

**New Zealand**

H.E. Mr. David Parker  
Minister Responsible for Climate Change Issues

**Niue**

Mr. Pokotoa Sipeli  
Associate Minister for Meteorology and Climate Change

**Norway**

H.E. Ms. Helen Bjørnøy  
Minister of the Environment

**Pakistan**

H.E. Mr. Makhdoom Syed Faisal Saleh Hayat  
Minister for Environment

**Peru**

Mr. Manuel Ernesto Bernales Alvarado  
President, National Environmental Council (CONAM)

**Philippines**

Ms. Armi Jane Borje  
Undersecretary for Legal  
Department of Environment and Natural Resources

**Poland**

H.E. Mr. Jan Szyszko  
Minister of Environment

**Portugal**

Mr. Humberto Rosa  
Secretary of State for Environment, Spatial Planning and Regional Development

**Republic of Korea**

H.E. Mr. Chi-Beom Lee  
Minister of Environment

**Romania**

Mr. Attila Korodi  
State Secretary of Environment  
Ministry of Environment and Water Management

**Russian Federation**

H.E. Mr. Alexander Bedritsky  
Head, Russian Federal Service for Hydrometeorology and Environmental Monitoring  
(ROSHYDROMET)

**Rwanda**

H.E. Ms. Patricia Mugorenejo Hajabakiga  
Minister of State of Lands, Environment, Forestry, Water and Mines



**Saudi Arabia**

H.E. Mr. Ali I. Al-Naimi  
Minister of Petroleum and Mineral Resources

**Seychelles**

H.E. Mr. Ronald J. Jumeau  
Minister for Environment and Natural Resources

**Singapore**

H.E. Mr. Ibrahim Yaacob  
Minister for the Environment and Water Resources

**South Africa** (*speaking on behalf of the Group of 77 and China and the African group*)

H.E. Mr. Marthinus Van Schalkwyk  
Minister of Environmental Affairs and Tourism

**Spain**

S.E. Sra. Cristina Narbona  
Minister of Environment

**Sudan**

Mr. Saadeldin Ibrahim Izzeldin  
Deputy Minister for Environment and Natural Resources

**Sweden**

H.E. Mr. Andreas Carlgren  
Minister for the Environment

**Thailand**

Mr. Kitti Limsakul  
Advisor and Member of the National Climate Change Committee  
National Environment Board

**Togo**

S.E. M. Issifou Okoulou-Kantchati  
Ministre de l'Environnement et des ressources forestières

**Turkey**

H.E. Mr. Osman Pepe  
Minister of Environment and Forestry

**Tuvalu** (*speaking on behalf of the Alliance of Small Island States*)

H.E. Mr. Tavau Teii  
Minister of Natural Resources and Environment

**Uganda**

H.E. Ms. Jessica Eriyo  
Minister of Water and Environment

**Ukraine**

Mr. Sviatoslav Serhiyovych Kurulenko  
First Deputy Minister, Ministry of Environmental Protection

**United Arab Emirates**

H.E. Mr. Mohamed Saeed Al-Kendi  
Minister of Environment and Water

**United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

H.E. Mr. David Miliband  
Secretary of State, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)

**United Republic of Tanzania**

H.E. Mr. Mark James Mwandosya  
Minister of State for Environment

**United States of America**

H.E. Ms. Paula Dobriansky  
Under Secretary for Democracy and Global Affairs

**Venezuela**

H. E. Ms. María Jacqueline Mendoza  
Ambassador/Permanent Representative to Kenya  
and to the United Nations Environment Programme

**Zambia**

H.E. Mr. Kabinga J. Pande  
Minister of Tourism, Environment and Natural Resources

**Zimbabwe**

Ms. Margaret Sangarwe  
Permanent Secretary  
Ministry of Environment and Tourism

Annexe IV

**Calendrier des réunions des organes créés en application  
de la Convention, pour la période 2007-2011**

À sa douzième session, la Conférence des Parties a arrêté les dates des séries de sessions prévues en 2011. Le calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2007-2011 est le suivant:

- Première série de sessions en 2007: du 7 au 18 mai
- Seconde série de sessions en 2007: du 3 au 14 décembre
- Première série de sessions en 2008: du 2 au 13 juin
- Seconde série de sessions en 2008: du 1<sup>er</sup> au 12 décembre
- Première série de sessions en 2009: du 1<sup>er</sup> au 12 juin
- Seconde série de sessions en 2009: du 30 novembre au 11 décembre
- Première série de sessions en 2010: du 31 mai au 11 juin
- Seconde série de sessions en 2010: du 8 au 19 novembre
- Première série de sessions en 2011: du 6 au 17 juin
- Seconde série de sessions en 2011: du 28 novembre au 9 décembre

Annexe V

**Documents dont la Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto sera saisie à sa deuxième session**

**Documents établis pour la session**

FCCC/KP/CMP/2006/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/CMP/2006/2	Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2006/3	Rapport de l'atelier sur le piégeage et le stockage du carbone en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2006/4 et Add.1 (Part I – Part II)	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2006/5 et Add.1	Rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2006/6	Rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2006/7	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/CP/2006/4	Rapport sur la vérification des pouvoirs
FCCC/KP/CMP/2006/8	Rapport du Bureau
FCCC/KP/CMP/2006/9	Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2006/MISC.1	Equitable distribution of clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
FCCC/KP/CMP/2006/MISC.2	Consideration of carbon dioxide capture and storage as clean development mechanism project activities. Submissions from Parties
FCCC/KP/CMP/2006/MISC.3 et Add.1 et 2	Review of the Kyoto Protocol pursuant to its Article 9. Submissions from Parties
FCCC/KP/CMP/2006/L.1	Projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

FCCC/CP/2006/L.1/Add.1	Projet de rapport de la douzième session de la Conférence des Parties
FCCC/KP/CMP/2006/L.1/Add.1	Projet de rapport de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2006/L.2	Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2006/L.3	Application de l'article 6 du Protocole de Kyoto. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2006/L.4	Directives concernant l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto. Proposition du Président
FCCC/CP/2006/L.3	Expression de gratitude au Gouvernement kényan et aux habitants de Nairobi.
FCCC/KP/CMP/2006/L.5	Projet de résolution présenté par la Suisse
FCCC/KP/CMP/2006/L.6	Conclusions concernant le rapport du Président sur les consultations relatives à la proposition de la Fédération de Russie. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2006/L.7	Examen du Protocole de Kyoto en application de son article 9. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2006/L.8	Nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre. Proposition du Président
FCCC/KP/CMP/2006/L.9	Proposition du Bélarus visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto. Projet de décision proposé par le Président
FCCC/KP/CMP/2006/CRP.1	Review of the Kyoto Protocol pursuant to its Article 9. Draft decision proposed by the African group
FCCC/KP/CMP/2006/CRP.2	Review of the Kyoto Protocol pursuant to its Article 9. Draft decision proposed by Australia, Canada, Iceland, Japan, Kazakhstan, New Zealand, Norway, Russian Federation, Switzerland and Ukraine
FCCC/KP/CMP/2006/CRP.3	Review of the Kyoto Protocol pursuant to its Article 9. Draft decision proposed by the European Community
FCCC/SBSTA/2006/5 et Add.1	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 18 au 26 mai 2006
FCCC/SBSTA/2006/L.18	Projet de rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2006/L.21/Add.1	Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif
FCCC/SBI/2006/11	Rapport de la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 18 au 25 mai 2006
FCCC/SBI/2006/L.19	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur sa vingt-cinquième session
FCCC/SBI/2006/L.21/Add.2	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif

FCCC/SBI/2006/L.22	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.28	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mises en place au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.29	Fonds pour l'adaptation. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2006/L.34	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/KP/AWG/2006/2	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2006
FCCC/KP/AWG/2006/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa deuxième session
FCCC/KP/AWG/2006/L.4	Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et Programme de travail. Projet de conclusions

-----